

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde

en date du 11 juin 2020 à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, TRIOMPHE Rodolphe, GOUTAILLER Cyril, FECHE Sébastien, CLAIRET Martin, REVEL Evelyne, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY - Date de convocation : 5 juin 2020

Conseil Municipal du 28 mai 2020

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

Conseil municipal du 11 juin 2020

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

Délégation de fonction et de signature aux Adjoint

Le Maire donne lecture des documents qui donne délégation de fonction et de signature aux adjoints

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de déléguer les compétences suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (fixé à 150 000 € par année civile).
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Délibération sur les Commissions Communales :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de commissions ou syndicats suivants, étant entendu que **M. le Maire, Gérard MONCELON, est président de toutes les commissions.**

- **COMMISSION VOIRIE-ASSAINISSEMENT :**

Membres : TISSOT Robert ; BAUDOUIN René ; CLAIRET Martin

- **COMMISSION FINANCES :**

Membres : MONCELON Gérard ; GOUTAILLER Cyril ; TRIOMPHE Rodolphe

- **COMMISSION BATIMENTS-CIMETIÈRE :**

Membres : TISSOT Robert ; FÊCHE Sébastien ; PLANCHE Geneviève

- **COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE :**

Membres : PLANCHE Geneviève ; NICOLAS Geneviève ; Revel Evelyne ; Sébastien FÊCHE ; BUSSERY Michel

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE :**

Membres : GOUTAILLER Cyril ; NICOLAS Geneviève ; REVEL Évelyne ; FÊCHE Sébastien

- **COMMISSION TOURISME-CULTURE-COMMUNICATION (Office de Tourisme de Forez-Est, Médiathèque, Ecole de Musique) :**

Membres : PLANCHE Geneviève ; NICOLAS Geneviève ; CLAIRET Martin ; TRIOMPHE Rodolphe

- **COMMISSION VIE SCOLAIRE-PÉRI-SCOLAIRE-CANTINE-VIE ASSOCIATIVE :**

Membres : BUSSERY Michel ; CLAIRET Martin ; TRIOMPHE Rodolphe

- **COMMISSION APPEL D'OFFRES :**

Membres titulaires : MONCELON Gérard ; TISSOT Robert ; GOUTAILLER Cyril

Membres suppléants : FÊCHE Sébastien ; BAUDOUIN René ; NICOLAS Geneviève

- **COMMISSION DES IMPOTS :**

Membres : 24 membres proposés par le Maire

- **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES :**

CLAIRET Martin

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

Président : MONCELON Gérard

Membres du Conseil Municipal : BUSSERY Michel ; GOUTAILLER Cyril ; PLANCHE Geneviève ; REVEL Évelyne

Quatre membres extérieurs au Conseil Municipal seront sollicités.

DÉLÉGUÉS SIEL :

Titulaire : BUSSERY Michel

Suppléant : CLAIRET Martin

DÉLÉGUÉS SIEMLY (Syndicat des eaux)

Titulaires : TISSOT Robert ; BAUDOUIN René

Suppléant : FÊCHE Sébastien

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES :

Titulaire : MONCELON Gérard

Suppléant : TISSOT Robert

DÉLÉGUÉ ARMÉE-DÉFENSE :

BAUDOUIN René

Vote sur l'ensemble des commissions et délégations : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Délibération sur les Indemnités mensuelles Maire – Adjointes et Conseiller Délégué :

L'Etat a sensiblement augmenté les indemnités notamment pour les communes rurales.

L'indemnité du Maire est fixée à 40,3% de l'indice brut (3889,40 euros), soit 1567,40 euros brut

Afin d'octroyer une indemnité au conseiller délégué, M. MONCELON propose de minorer son indemnité de 300 euros.

Le calcul de l'indemnité des adjoints correspond à 10,7% de l'indice brut, soit 416,16 euros

Les indemnités se répartissent donc suivant le tableau :

M. le Maire	Adjointes	Conseiller délégué
1267,40 euros brut	416,16 euros brut	300 euros brut

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Recensement 2021

Geneviève NICOLAS accepte d'en être la coordinatrice.

Convention pour un broyeur intercommunal

Une convention est proposée à la signature par la Communauté des Communes de Forez-Est, pour la mise à disposition d'un broyeur pour les communes, moyennant la somme de 100 euros la journée.

Accord pour la signature de la convention : **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

Délibération sur le projet "École numérique"

Michel BUSSERY présente le dossier constitué par la directrice de l'école, Mme Carole MATHÉ.

Il s'agit d'*appel à projets "Label Écoles numériques 2020"* afin d'équiper les classes d'outils numériques permettant des innovations pédagogiques, complétant les équipements déjà existants.

La somme investie est prise en charge pour moitié par la mairie, l'autre moitié étant versée sous forme de subvention par l'éducation nationale.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le devis présenté qui s'élève à 5 486 euros

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Prime Covid 19

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 euros chacun à Mme Françoise VIAL pour le travail effectué en tant que secrétaire de mairie et à M. Albert GRANGE pour les services rendus à la voirie.

Pour accord des membres du Conseil : **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

Délibération avenant EIFFAGE Travaux AGB

Le Maire informe d'un avenant à signer avec la société EIFFAGE soit 6 064.97 € à déduire des factures d'EIFFAGE, correspondant à des prestations annulées.

Pour accord **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

Délibération avenant SOGEA Travaux AGB

M. le Maire informe d'un avenant à signer avec la Société SOGEA de 4 965.20 € correspondant à des prestations complémentaires.

Pour accord **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

Autres points abordés

- Geneviève PLANCHE et Geneviève NICOLAS travaillent sur la rédaction d'un règlement de location des salles communales. La question sera reprise au prochain conseil.
- Robert TISSOT informe que notre commune a été retenue pour l'installation de containers enterrés au Palud. Une réunion publique d'information se tiendra en septembre.
- Michel BUSSERY accepte de rester délégué pédestre de la commune pour l'association Nature et Patrimoine du Matin. Autre délégué, Gilbert DAUPHIN pour l'association des Pas Coton.
- La commune s'inscrit à nouveau pour les concours de fleurissement proposé par l'association Nature et Patrimoine du Matin
- Gérard MONCELON informe que le département a accordé une subvention supplémentaire de 50 000 euros pour les travaux du centre-bourg. Cette subvention s'ajoute aux 150 000 euros déjà accordés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

Prochaine réunion du conseil : lundi 29 juin 2020

Le Maire

Le Secrétaire

G. MONCELON

M. BUSSERY